



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4112470

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 17/10/2024 11H23 C:002317 I:44540
V/REF : 0013895783 - LIGNE 6
V/Email reçu le Jeudi 17/10/2024 à 11H23

ENGIE ENERGIE SERVICES

**TSA 24320
92099 LA DEFENSE CEDEX**

IMMEUBLE : RUE DE CHENOVE
21000 DIJON

Dijon, le 25 Novembre 2024

Référence Marché: BPU Servimo Côte d'Or
LOCALISATION : 46 RUE DE CHENOVE - DIJON / LGT 201 MME MALEK 0631962395
MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT RADIATEUR DE SALLE DE BAIN
H120 L50 ENTRAVE 45,5
21ELEMENTS
Donneur d'ordre : Mme L MARILLER

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 21 OCTOBRE 2024 A 13H45
DEPLACEMENT DU PERSONNEL ET DU MATERIEL
REMPLACEMENT DU SECHE SERVIETTE ET DU ROBINET DE DEPART
ABSENCE DE PRESSION RENDANT IMPOSSIBLE LE REMPLISSAGE DU RADIATEUR
NOUS PRECONISONS LE REMPLISSAGE DU CIRCUIT OU UN DESEMBOUAGE

OBSERVATIONS : EV AB EMAIL en CC le 22/10/24 a 09H10 LAURENCE.MARILLER@ENGIE.COM
EV AB Email envoyé le 22/10/24 a 09H10 M. S CHARPENTIER
EV LCOMPTER EMAIL en CC le 22/10/24 a 09H09 LAURENCE.MARILLER@ENGIE.COM
EV LCOMPTER Email envoyé le 22/10/24 a 09H09 M. S CHARPENTIER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4112470

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Rempl.Radiateur BP 1501 a 2000W	1	375,00	375,00
TOTAL H.T.				375,00
T.V.A. a 20,00%				75,00
TOTAL T.T.C.En EURO				450,00

Valeur en votre reglement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

Note: Ce bon de commande possède des pièces jointes. Pour les visualiser en ligne, [Veuillez cliquer ici](#)

Commande de régularisation : ne pas livrer



Bon de Commande: 0013895783

N° Régularisation: Servimo

A rappeler sur la facture

Date d'émission: Le 25/11/2024

Adresse de livraison

ENGIE ENERGIE SERVICES
Attn: NQB Stephen CHARPENTIER
ENGIE Solutions EPEX BO Habitat Côte d'Or
7 BOULEVARD EIFFEL
21601 LONGVIC
0

Bénéficiaire:

Stephen CHARPENTIER
stephen.charpentier@engie.com
+33 6 35193593

Code Agence : NP0

Fournisseur

SERVIMO BOURGOGNE

550 ROUTE DE TERNANT.
01570 FEILLEN

Contact logistique

CATHERINE PICARD
03 88 44 66 34
approsreseau-nord-est@engie.com

Contact facturation

Voir au bas de votre commande

IMPORTANT - ACTION FOURNISSEURS :

Par le biais du mail reçu, n'oubliez pas d'enregistrer la date confirmée de livraison sur notre commande.

MULTI-IMPUTATION

Informations particulières: REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 19/02/2024 9H06 C:002121 I:43116 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 1/04/2024 18H47 C:002121 I:41625 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF :10/09/2024 9H09 C:002121 I:43025 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF :1/10/2024 14H48 C:002121 I:41625 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF :15/10/2024 14H48 C:002121 I:43086 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF :17/10/2024 11H23 C:002121 I:44540 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF :31/10/2024 11H17 C:002121 I:43086 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF :11/10/2024 14H50 C:002121 I:41625 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF :14/10/2024 17H13 C:002121 I:38080									
N° de poste	Désignation/Prestation	Réf.	Date de Livraison	Unité	Quantité	Conditionnement	N° contrat	Prix unitaire net € HT	Montant total € HT
1	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 19/02/2024 9H06 C:002121 I:43116 P3_P5_P7-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB-P3_4310901_3813882--000000000_1		25/11/24					525,00	525,00
2	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 1/04/2024 18H47 C:002121 I:41625 P3_P5_P7-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB-P3_4310901_3734924--000000000_1		25/11/24					375,00	375,00
3	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF :10/09/2024 9H09 C:002121 I:43025 P3_P5_P7-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB-P3_4310901_3813883--000000000_1		25/11/24					423,38	423,38
4	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF :1/10/2024 14H48 C:002121 I:41625 P3_P5_P7-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB-P3_4310901_3813884--000000000_1		25/11/24					505,00	505,00
5	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF :15/10/2024 14H48 C:002121 I:43086 P3_P5_P7-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB-P3_4310901_3813888--000000000_1		25/11/24					325,00	325,00
6	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF :17/10/2024 11H23 C:002121 I:44540 P3_P5_P7-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB-P3_4310901_3813889--000000000_1		25/11/24					375,00	375,00
7	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF :31/10/2024 11H17 C:002121 I:43086 P3_P5_P7-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB-P3_4310901_3813890--000000000_1		25/11/24					455,00	455,00
8	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF :11/10/2024 14H50 C:002121 I:41625 P3_P5_P7-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB-P3_4310901_3813891--000000000_1		25/11/24					495,00	495,00
9	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF :14/10/2024 17H13 C:002121 I:38080 P3_P5_P7-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB-P3_4310897_3813892--000000000_1		25/11/24					822,00	822,00
Le montant global de cette commande s'entend tous frais compris.								Total HT en €	4 300,38 EUR

Le Fournisseur / Cocontractant déclare avoir pris connaissance et accepter les termes des Conditions Générales d'Achat (« CGA ») applicables à la commande (à savoir, selon la nature de cette dernière, les « CGA Marchandises » et/ou les « CGA Prestations »), et accessibles à partir du lien suivant : [CGA - Marchandises et Prestations](#)

Ces CGA s'appliquent, sauf indication expresse contraire dans les documents contractuels liant les Parties et, sans préjudice d'éventuelles conditions particulières (« CPA Prestations » et/ou stipulations spécifiques du Bon de commande), négociées et expressément acceptées par les Parties, qui prévaudraient alors sur les CGA. En tout état de cause, le Fournisseur / Cocontractant s'engage à respecter et à faire respecter sur le lieu d'exécution de la commande, les exigences de Santé et de Sécurité du Groupe ENGIE, <https://www.engie.com/engagements/global-care>.

Pour rappel, en cas d'intervention sur un site ENGIE Solutions ou sur un site Client, merci de vous assurer de la complétude et de la validité de vos documents de vigilance et de vos assurances, et de votre engagement à notre Charte Santé Sécurité sur la plateforme ACTRADIS : <https://www.actradis.fr>. Rappel du devoir de vigilance à l'attention des fournisseurs d'ENGIE ([lien](#))